



Règlement Financier 2019-2020

Tarifs

Frais de scolarité sur 10 mois	22€
Garderie à la demi-heure	1.50€
Etude – séance de 16h45 à 17h30	3.80€
Repas cantine maternelle	4.60€
Repas cantine primaire	4.80€
Participation annuelle aux activités sportives, culturelles et pédagogiques	25€

Echéancier de facturation

Date de facturation	Désignation paiement	Date de prélèvement
17/09/2019	Rétribution de septembre + assurances + contribution volontaire + éventuels fichiers (maths-français-anglais) + participation annuelle aux activités	06/10/19
15/10/2019	Rétribution d'octobre + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de septembre	06/11/19
19/11/2019	Rétribution de novembre + contribution volontaire + cantine-étude-garderie d'octobre	06/12/19
17/12/2019	Rétribution de décembre + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de novembre	06/01/20
21/01/2020	Rétribution de janvier + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de décembre + cotisation APEL	06/02/20
11/02/2020	Rétribution de février + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de janvier	06/03/20
17/03/2020	Rétribution de mars + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de février	06/04/20
07/04/2020	Rétribution d'avril + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de mars	06/05/20
19/05/2020	Rétribution de mai + contribution volontaire + cantine-étude-garderie d'avril	06/06/20
16/06/2020	Rétribution de juin + contribution volontaire + cantine-étude-garderie de mai	06/07/20
07/07/2020	Cantine, étude et garderie de juin et juillet	06/08/20

Les factures sont envoyées par mail aux familles.

Complément d'informations

- *Frais de scolarité :*
Réduction à partir du 3^{ème} enfant
- *Garderie :*
Toute heure commencée est due.
- *Cantine :*
Ci-dessous les tarifs après réduction appliqués suivant le quotient CAF :

	Quotient CAF	Tarif appliqué au 02/09/19	
		Maternelle	Primaire
Tarif A	0 à 326	2.80€	3€
Tarif B	326,01 à 401	3.10€	3.30€
Tarif C	401,01 à 461	3.30€	3.50€
Tarif D	461,01 à 557	3.80€	4€
Tarif E	557,01 à 654	4.30€	4.50€
Tarif Normal	Supérieur à 654,01	4.60€	4.80€

- *L'assurance scolaire :*
En cas d'adhésion à l'assurance Saint-Christophe, la somme est reportée sur la facture mensuelle. Aussi, vous n'avez aucun règlement à remettre avec votre bulletin d'adhésion.
- *Le règlement :*
Le règlement s'effectue par chèque, espèces, prélèvement automatique ou virement bancaire. Le prélèvement automatique est souhaité.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le service comptabilité